



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 222-2020  
Type d'intervention : Motion  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2020.RRGR.292

Déposée le : 02.09.2020

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Arn (Muri b. Bern, PLR) (porte-parole)  
Bichsel (Zollikofen, UDC)  
Rappa (Burgdorf, PBD)

Cosignataires : 2

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : du  
Direction : Direction des finances  
Classification : -  
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

## Simplifier l'évaluation officielle

Le Conseil-exécutif est chargé de simplifier le système, compliqué et coûteux, de l'évaluation officielle.

### Développement :

L'« évaluation générale 2020 » a révélé que le système actuel d'évaluation officielle du canton de Berne est trop compliqué et guère compréhensible pour les contribuables. En outre, le système produit des effets indésirables, comme le fait que l'adaptation des valeurs officielles entraîne dans son sillage des changements dans les valeurs locatives, alors que celles-ci ont déjà été adaptées en 2015. De plus, le système actuel coûte trop cher et produit des redondances. Ainsi, les biens immobiliers sont aussi évalués par l'Assurance immobilière. La plupart des autres cantons exploitent des systèmes bien plus simples et économiques ou ont opéré dernièrement des simplifications de leurs procédures en la matière.

Destinataires  
– Grand Conseil